

Compte-rendu du Conseil municipal du 26/01/2023

Elus présents : André BOUTHEMY, Lizzy GUILLEUX, Véronique PELEY, Yvonne GEORGEAULT, Aurélie CATALDI, Vincent MOTTARD, Joël BARBOT, Vincent GUILLEUX, Céline DENIS.

Elus absents excusés ayant donné procuration : Franck MOREL à Aurélie CATALDI, Jérôme LEBOUIC à Vincent MOTTARD.

Elus absents : Nicolas MASSET, Aurélien LECLAIR

Secrétaire de séance : Aurélie CATALDI et Mélanie DUROSSET

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022.

N°1 INTERVENTION DE MONSIEUR PINAULT, Directeur de site 35 Just a Queen – Société API TECH

La présence de Monsieur PINAULT Jérémy, en début de séance, a pour objet de présenter aux élus son projet d'implantation d'un distributeur à pizzas sur la commune de CORNILLE.

Monsieur PINAULT est un ancien restaurateur nommé directeur du site de production de pizzas Just a Queen implanté en Ille et vilaine.

La marque Just Queen a été créée par la société Api Tech, une entreprise nancéienne qui commercialise depuis 2004 des distributeurs automatiques de pizzas, baguettes, multi produits ainsi que des machines industrielles.

Monsieur PINAULT souhaite louer un emplacement public en vue d'implanter un distributeur d'une capacité de stockage de 96 pizzas.

Monsieur Le Maire avait suggéré son positionnement sur le parking se trouvant face à l'école mais certains élus ont fait part de leur désaccord.

Un autre emplacement est donc à l'étude.

Une proposition de convention doit être adressée par la société API TECH la semaine prochaine.

Madame PELEY, 1^{ère} adjoint, rejoint la séance.

N°2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

Date	Objet
22/12/2022	CDG 35 - Signature devis accompagnement individualisé à la prise de poste pour la secrétaire de mairie pour la préparation budgétaire
03/01/2023	SADER RESEAUX – Signature convention de servitude ENEDIS
09/01/2023	DP V0020 – RAVENEL – Création SPA – Refus du service ADS – Vitré Co – Alignement voirie 3 mètre au lieu de la limitation à 5 mètres – Zone NA. Contredit du Maire – Autorisation de faire les travaux en date du 20.01.23
10/01/2023	Signature du devis pour la maintenance annuelle 2023 pour le site internet de la mairie
12/01/2023	Renouvellement du contrat de maintenance préventif - Alliance Froid Cuisine
16/01/2023	Signature du bon de commande LOT 1 : Téléphonie mobile agents techniques – BOUYGUES TELECOM ENTREPRISE – Gestion par Vitré Communauté – service informatique.

16/01/2023	CABINET LEGENDRE - Projet lotissement « Les Tilleuls 4 » - Validation du plan de composition (bornage) en attente du permis d'aménager modificatif.
17/01/2023	ACANTHE - Lotissement « Les Vallons 2 » - Différé des travaux de finition – Aménagement juridique du permis d'aménager 1) A la demande de lotisseur : La demande de retrait du permis d'aménager modificatif déposé en mairie le 6 janvier 2023, 2) La nouvelle demande d'autorisation à différer les travaux de finition (sans cerfa), 3) Un exemple d'arrêté
26/01/2023	ATELIER DYS – Signature du devis concernant la modification du PLU pour implantation d'une serre GROUPE AGROMOUSQUETAIRE ainsi que la numérisation sur le site geoportail

Monsieur le Maire présente les différentes décisions prises depuis le dernier conseil. Des questions ont été posées concernant le projet de modification du PLU pour permettre l'implantation d'une serre par le Groupe Agromousquetaire dans la mesure où cela engendre une dépense à la charge de la commune.

N° 3 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire sollicite une délibération visant à lui permettre d'utiliser une partie des crédits inscrits au budget de 2022 (Restes à réalisés) avant le vote du budget primitif 2023 afin de régler des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023. Ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

N° 4 – CONTRAT D'ASSOCIATION -COUT MOYEN DEPARTEMENTAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant à verser trimestriellement pour les élèves scolarisés à Cornillé et à Saint Aubin des Landes par référence au coût moyen départemental pour l'année 2022/2023 comme suit :

- Elève de maternelle : 1 402,00 €
- Elève de primaire : 401,00 €

soit :

70 115 € pour Cornillé 40 Maternelles 35 élémentaires
13 230 € pour Saint Aubin des Landes 2 Maternelles 26 élémentaires

N° 5 – TARIFICATION SORTIES ANIMATION JEUNESSE : DELIBERATION ACTANT LA FACTURATION DES SORTIES A L'ANNEE POUR LES FAMILLES – MODIFICATION APPORTEES

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le principe de prise en charge par la Commune des frais de transport et de carburant engagés lors des sorties Animation Jeunesse. Il ne sera facturé aux familles que le coût réel et total des activités.

N° 6 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE VITRE COMMUNAUTE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à l'achat groupé de cartes d'adhésion des usagers.

N° 7 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DU BASSIN DE VIE

La Ville de Châteaubourg assure le pilotage et la coordination du projet Relais Petite Enfance (RPE). Or, suite à une réévaluation du poste de coordination, il s'avère que le pourcentage de temps passé doit être augmenté (passage de 3.73% à 10%), en accord avec les communes membres du RPE.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'avenant n°1 à la convention n°2 visant à augmenter le pourcentage de temps passé sur le poste de coordination.

INFORMATIONS – DOSSIER EN COURS

RETOUR SUR LA REUNION AVEC LA POSTE DU JEUDI 10 JANVIER POUR LE PROJET D'ADRESSAGE ET NUMEROTATION

Madame DUROSSET informe le Conseil Municipal sur l'avancée du projet d'adressage et numérotation des campagnes et hameaux de la commune.

Lors de la réunion du 10 janvier dernier avec la Poste, il a été remonté les interrogations des adjoints suite à la réunion technique concernant diverses numérotations d'habitation. L'interlocuteur de la Poste a répondu à l'ensemble des questions. Il a ensuite expliqué la procédure à suivre pour la mise en ligne sur le site data.gouv pour publier le changement de numérotation et adresse des habitants concernés. Il a également validé la préparation des courriers à envoyer courant juin aux habitants.

Une information sera communiquée aux habitants pour récupérer les plaques de numérotation en mairie.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE : POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des chantiers en cours sur la commune.

- **Densification « Les Tilleuls » :**

Monsieur le Maire a contacté le cabinet Legendre pour demander un bornage des parcelles afin d'avancer pour la vente des terrains et ce, en attendant la réception du nouveau permis d'aménager.

- **Lotissement « Les Vallons 2 » :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu du promoteur ACANTHE une demande d'autorisation de différer les travaux de finition afin de pouvoir commercialiser les terrains. Pour information, cinq personnes auraient réservé un terrain.

- **Marché création d'un terrain multisports et skate-park :**

Les travaux n'ont pas encore commencé en raison des conditions météorologiques.

Monsieur le Maire va relancer l'entreprise PIGEON pour programmer leur intervention. La société CAMMA SPORT est dans l'attente du démarrage des travaux afin de lancer en fabrication le terrain multisports.

- **Acquisition de parcelle route du Bois Simon :**

Monsieur le Maire a contacté l'étude de Maître DE GIGOU pour la signature d'un acte de vente avec Monsieur CROCC. Il s'agit de l'acquisition d'un ensemble de parcelles situées route du Bois Simon (délaissés » de voirie)

pour un prix de 50 euros.

- **Aménagement de sécurité de l'entrée principal du bourg sur la RD33 :**

Monsieur le Maire a relancé le cabinet LEGENDRE pour avoir un devis chiffré des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée principale du bourg sur la RD33, **document requis pour** la demande de subvention DETR 2023.

- **Aménagement d'un terrain de pétanque :**

Madame PELEY remonte une demande de plusieurs habitants d'aménagement d'un terrain de pétanque. Monsieur le Maire indique qu'une étude de faisabilité sera à prévoir et indiqué dans le prochain budget primitif 2023.

- **Urbanisme :**

Le permis de construire pour l'implantation d'un entrepôt de stockage de l'entreprise BEDIER a été refusé par le service ADS de Vitré Communauté en raison de la largeur cumulée, des « bateaux » de trottoirs ne devant pas excéder 12 mètres. Un nouveau permis de construire a été déposé en mairie.

FINANCES : Présentation de l'état de pointage prévisionnel de l'exercice 2022

Madame DUROSSET présente l'état de pointage prévisionnel de l'exercice 2022 en dépenses de fonctionnement et investissement mais également en recette de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire complète cette présentation en indiquant l'excédent prévisionnel de fonctionnement qui apparaît sur l'exercice 2022, soit 169 000,00 euros.

Ce montant n'est que prévisionnel puisqu'il y a encore des écritures comptables à réaliser sur l'exercice 2022. Une réunion avec la commission finances est prévue courant février pour travailler sur le budget primitif de l'année 2023.

SITE INTERNET : RETOUR SUR LA FORMATION POUR L'UTILISATION DU SITE INTERNE

Madame DUROSSET informe le Conseil Municipal de l'objectif de la formation qui s'est déroulée le 09 janvier dernier en mairie. Les agents administratifs ont eu une formation d'utilisation du site internet par la société MORDUEDUWEB afin de pouvoir alimenter le site au quotidien. Un guide d'utilisation a été également transmis. Une maintenance annuelle sera prévue pour le site internet.

LANCEMENT CONCOURS PHOTO POUR LA PRESENTATION DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Madame DUROSSET informe le conseil municipal du lancement d'un concours photo du plus « beau paysage » organisé par Madame DROUILLÉ, assistante à la population, aux habitants. Le gagnant verra sa photo en page de couverture du prochain bulletin municipal.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LA MEDIATHEQUE – INTERVENANT : MOREL FAMILY

Madame DUROSSET informe le Conseil Municipal du souhait de Madame DROUILLÉ d'organiser un spectacle en fin d'année pour la médiathèque pour les enfants. Madame DROUILLÉ, a contacté la compagnie MOREL FAMILY, ventriloque. Deux dates ont été proposées : une fin novembre et l'autre courant décembre. Les prix diffèrent selon le mois retenu, soit 700 euros en novembre et 1400 euros en décembre. Les élus ont approuvé ce projet avec une préférence pour le mois de novembre.

DECORATION DE NOËL – BROCHURE ET ECHANGE POUR BUDGET 2023

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'énergie. C'est pourquoi, il n'y a eu aucune illumination sur la commune. Seules les décorations extérieures élaborées lors de l'animation jeunesse ont été installées pour essayer de combler ce manque de lumière (sapins, panneaux etc...)

Pour l'année 2023, il est demandé de prévoir l'achat d'illuminations au prochain budget primitif.

AUTRES POINTS ABORDÉS AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Association ART FLORAL**

Madame PELEY, 1ère adjointe, informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association de l'Art floral, à savoir la mise en place de tables le lundi dans la salle de La Fontaine le lundi (séance à 16h30) et leur retrait le mardi matin.

Cette demande se justifie par le poids des tables. Madame PELEY a elle-même testé le rangement, et confirme bien que les tables sont très lourdes. De plus, elle ajoute que c'est l'agent technique Monsieur GABLIN Denis qui installe les tables le lundi matin sur son jour de repos.

Madame PELEY demande aux élus si un agent technique travaillant le lundi peut installer les tables et les ranger le mardi matin pour permettre à l'agent d'entretien Madame CROIZET de nettoyer les locaux.

- **Relais Petit Enfance – Location salle du Centre Culturel**

Madame PELEY informe le Conseil Municipal de la demande de réservation du RPE (Relai Petit Enfance) pour l'organisation d'un spectacle de Noël 2023. Ils ne finaliseront cette réservation que s'ils obtiennent la gratuité complète de la salle. Ils estiment que c'est un regroupement de communes et que la commune bénéficie d'avantages comme la gratuité des interventions des animateurs à l'AIAJ.

Il convient de préciser que la Commune demandait uniquement le paiement du chauffage.

Madame PELEY demande l'avis des élus et procède à un vote.

La décision est soumise au vote	
Présents	9
Votants	11
Pour	4
Contre	-
Abstention	7

